



Service Public
Fédéral
FINANCES



Forum Régional

Techno – Campus
Strépy

Michaël Vico
Formateur
AGDA

Actualités

05 juin 2025

Table des matières

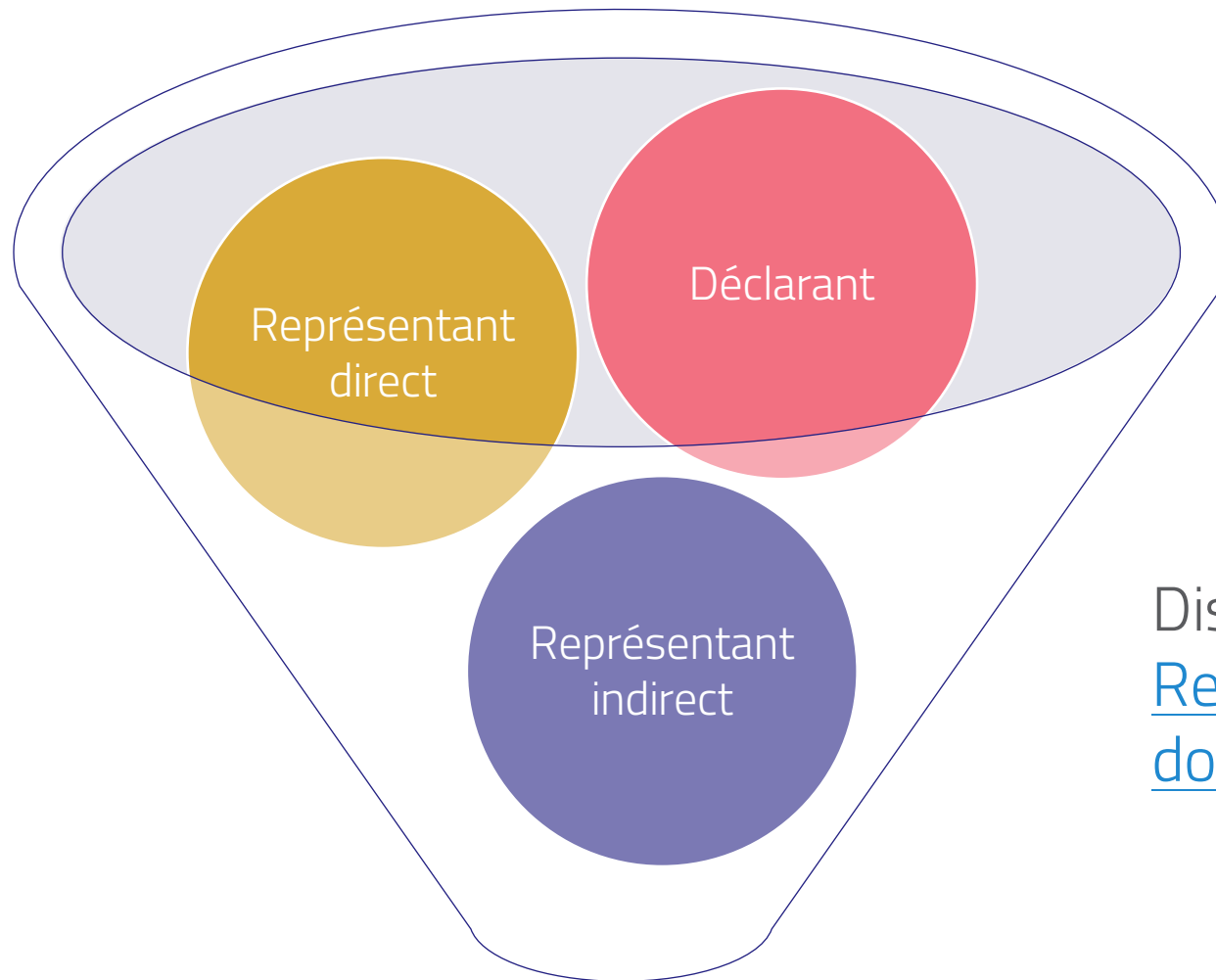
AS IS

- Représentation en douane

To BE

- Sortie des marchandises





Dispo :
[Représentation en
douane](#)



Circulaire
2022/C/120

3 Notions

1

Déclarant

2

Représentant direct

3

Représentant indirect

Déclarant



Élément de données

1305 000 000

Déclarant

E.D. 1305 000 000



1305 016 000 - Nom

1305 017 000 - EORI

1305 018 000 - Adresse

1305 074 000 - Contact

Déclarant - Adresse

E.D. 1305 018 000

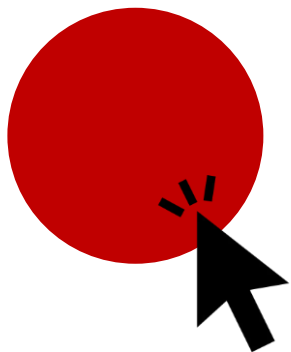


1305 018 019 – Rue + n°

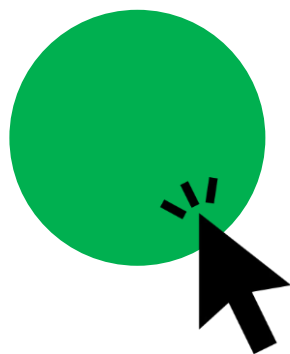
1305 018 020 - Pays

1305 018 021 – Code postal

1305 018 022- Ville



1305 017 000 - EORI



1305 016 000 - Nom

1305 018 000 - Adresse

[Circulaire EORI](#)

Déclarant – Personne de contact

E.D. 1305 074 000



1305 074 016 – Nom

1305 074 075 - Téléphone

1305 074 016 – Mail

Facultatif mais utile !

Déclarant – Personne de contact

E.D. 1305 074 000

N° E.D.	N° case DAU	Intitulé élément/classe de données	Intitulé sous-élément/ sous- classe de données	Intitulé sous-élément de données	Format	Statut
						Niveau
13 05 074 000			Personne de contact			C
						D
13 05 074 016				Nom	an..70	A
						D
13 05 074 075				Téléphone	an..35	A
						D
13 05 074 076				Adresse électronique	an..256	A
						D



MRN: 24BE000000049295B1
LRN: SE55608409760000001414



● [Statut](#)

▼ **INFORMATIONS SUR LA DÉCLARATION**

➤ Information générale

➤ **Intervenants**

➤ **INFORMATIONS SUR L'EXPÉDITION DES MARCHANDISES**

➤ **DOUANES**

➤ **HISTORIQUE**

INTERVENANTS

Déclarant

Numéro d'identification: [REDACTED]

Nom: C1

Rue et numéro: Munt -

Pays: BE - Belgique

Ville: Brussel

Code postal: 1000

Personne de contact: MIC

Numéro de téléphone de la personne de contact: +4 [REDACTED]

Adresse e-mail de la personne de contact:

[REDACTED]

Exportateur

Numéro d'identification: [REDACTED]

Nom: C1

Rue et numéro: Munt -

Pays: BE - Belgique

Ville: Brussel

Code postal: 1000

3 Notions

1

Déclarant

2

Représentant direct

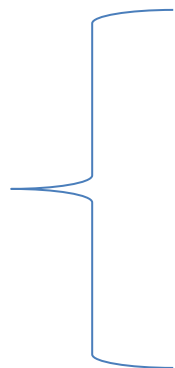
3

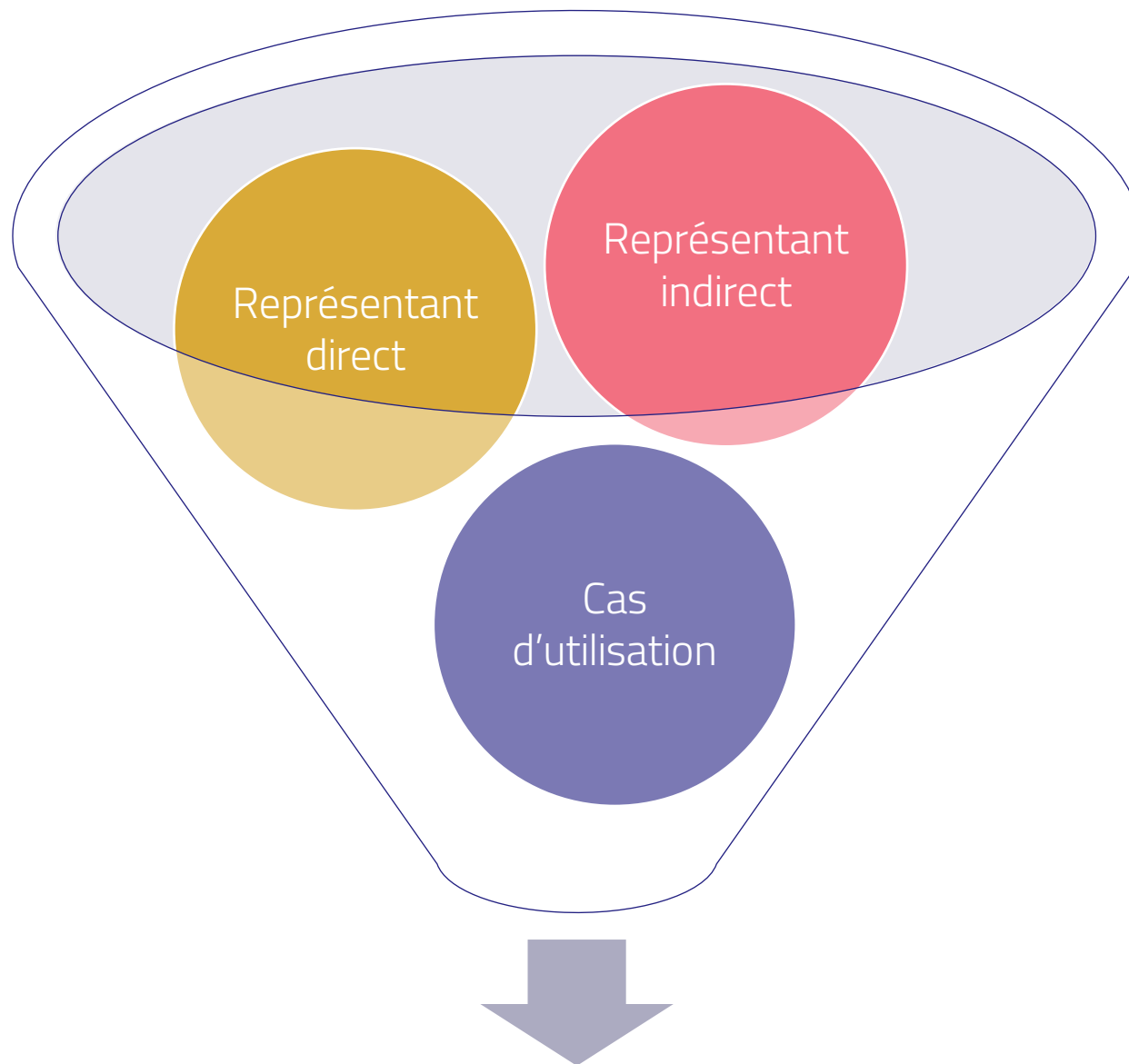
Représentant indirect

Au choix

Si ≠ du

Déclarant

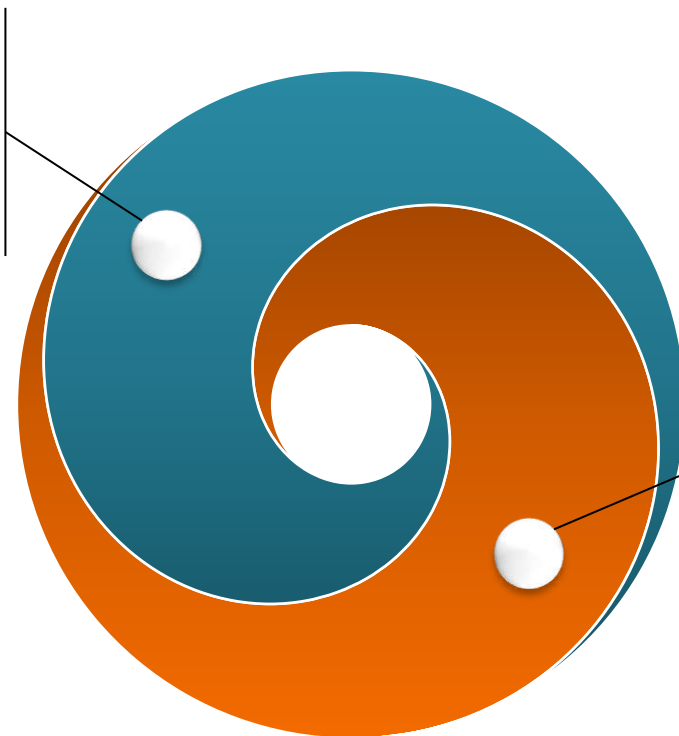




[Circulaire 2022/C/120](#)

Représentant - Mandat

1203 002 000
Code 4007



1203 001 000
N° identification (ou
autre référence)

13) Représentation en douane

Description	Base légale ou administrative	Code dans l'E.D. 12 03 002 000	E.D. 12 03 001 000
Mandat de représentation directe ou indirecte	Article 19 du CDU § 105 de la Circulaire 2022/C/120 concernant la représentation en douane	4007	Numéro d'identification ou autre référence reconnaissable

Appendice 26

2

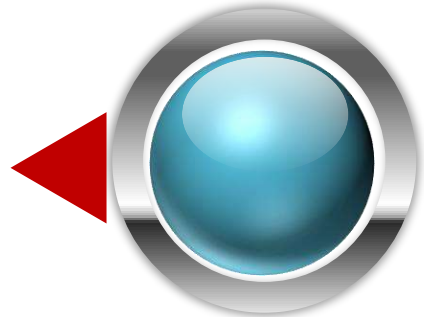
Représentant direct

3

Représentant indirect

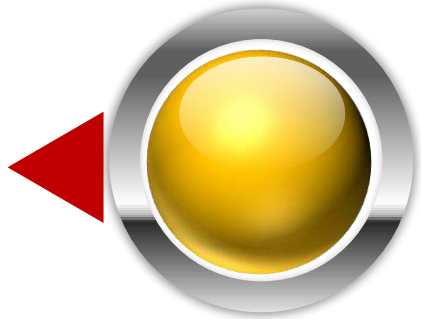
Représentant direct = ED 1306 000 000

EORI



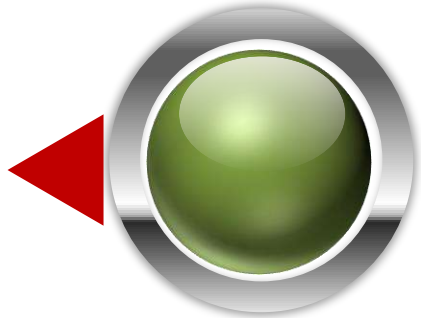
1306 017 000

Statut



1306 030 000

Contact



1306 074 000

Représentant – Personne de contact

E.D. 1306 074 000



1306 074 016 – Nom

1306 074 075 - Téléphone

1306 074 016 – Mail

Facultatif mais utile !



MRN: 24BE000000049294B2
LRN: TZST3CGC00DJF000000248

[Statut](#)

INFORMATIONS SUR LA DÉCLARATION

> Information générale

> Intervenants

INFORMATIONS SUR L'EXPÉDITION DES MARCHANDISES

> DOUANES

> HISTORIQUE



INTERVENANTS

Déclarant

Nom:

Rue et numéro: 16

Pays:

Ville:

Code postal

Personne de contact:

Numéro de téléphone de la personne de contact:

Adresse e-mail de la personne de contact:

Représentant

Numéro d'identification: B

Nom:

Rue et numéro:

Pays: BE - Belgique

Ville: Grâce-Hollogne

Code postal: 4460

Statut: 2 - Représentation directe

Personne de contact:

Numéro de téléphone de la personne de contact:

Adresse e-mail de la personne de contact:

Représentant direct



Représentant direct

> INFORMATIONS SUR LA DÉCLARATION

✓ INFORMATIONS SUR L'EXPÉDITION DES MARCHANDISES

> Information générale

> Intervenants

> Articles de marchandises

Documents justificatifs

↑ N°	Type	Format	Numéro de référence	Numéro de l
1	4005	/	10086test	/
2	4007	/	POA- [REDACTED]	/

Représentant direct

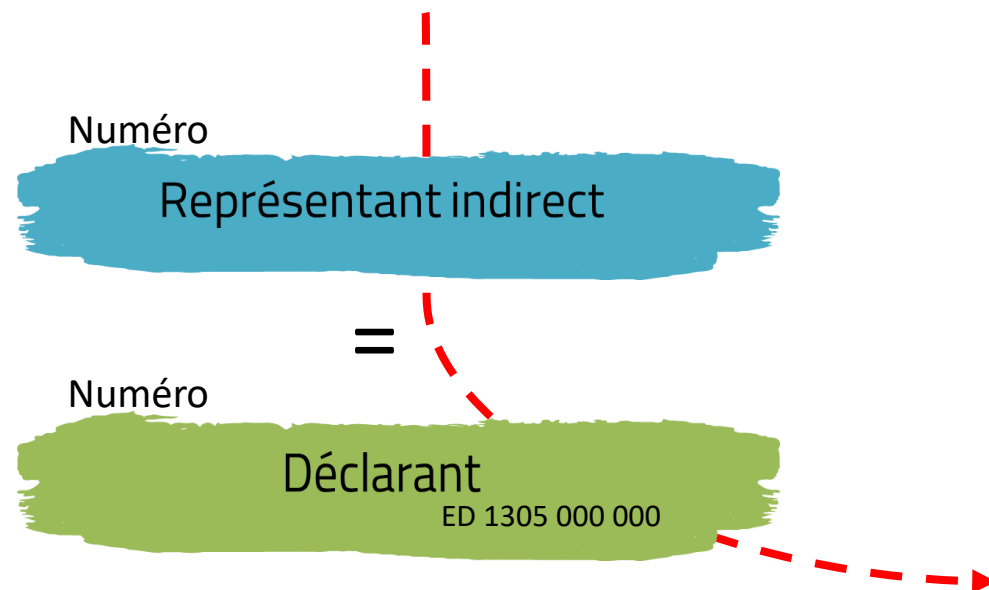
Représentant indirect

E.D. 13 06 000 000 (Représentant)

Cette donnée est fournie lorsqu'elle est différente de l'E.D. 13 05 000 000 (Déclarant).

Remarque Service Législation Douane

L'application des dispositions reprises dans le texte surligné en jaune a pour effet que le code 3 (indiquant l'utilisation de la représentation indirecte) ne peut pas être mentionné dans l'E.D. 13 06 030 000 (Statut du représentant). Par conséquent, cette phrase devrait être supprimée.



Représentant = ED 1306 000 000

EORI		1306 017 000
Statut		1306 00 000
Contact		1306 074 000

Représentant indirect

- à l'E.D. 12 02 008 000 (Code de la mention spéciale) **CODE3** doit être indiqué ;
- à l'E.D. 12 02 009 000 (Texte de la mention spéciale) **Application de la représentation indirecte** doit être indiquée.

Cette solution nationale devra être mise en œuvre dans les systèmes électroniques suivants et dans les jeux de données concernés :

- **AES** : en ce qui concerne les jeux de données A1, A2, B1, B3, B4 et C1 ;

[Représentation Indirecte Note d'information](#)



 Informations sur la déclaration

2 Informations sur l'expédition des marchandises

☒ Informations générales

☐ Intervenants

☒ Article de marchandise 1

☐ Article de marchandise 2

☒ [12 02 000 000] Additional information

ADDITIONAL INFORMATION 1 ^

[12 02 008 000] Code*

CODE3 - Indirect representation



[12 02 009 000] Text

Application de la représentation indirecte



> INFORMATIONS SUR LA DÉCLARATION

✓ INFORMATIONS SUR L'EXPÉDITION DES MARCHANDISES

> Information générale

> Intervenants

> Articles de marchandises

Documents justificatifs

↑ N°	Type	Format	Numéro de référence	Numéro de l
1	4005	/	10086test	/
2	4007	/	POA-[REDACTED]	/



- à l'E.D. 12 02 008 000 (Code de la mention spéciale) **CODE3** doit être indiqué ;
- à l'E.D. 12 02 009 000 (Texte de la mention spéciale) **Application de la représentation indirecte** doit être indiquée.

Cette solution nationale devra être mise en œuvre dans les systèmes électroniques suivants et dans les jeux de données concernés :

- **IDMS**: en ce qui concerne les jeux de données
 - o H1 (à l'exception de la déclaration pour le régime de la destination particulière) ;
 - o H2 (à l'exception de la déclaration pour le régime de l'entrepôt douanier privé) ;
 - o H5 à H7 ;
 - o I1.

[Représentation Indirecte Note d'information](#)



Pour désigner le statut du représentant, insérer l'un des codes suivants :

- 2 Représentant (représentation directe dans le sens de l'article 18, paragraphe 1, du CDU)
- 3 Représentant (représentation indirecte dans le sens de l'article 18, paragraphe 1, du CDU)

Remarque Service Législation Douane

Dans l'E.D. 12 03 002 000 (Type de document d'accompagnement) il faut mentionner le code national 4007 pour indiquer tant le mandat de représentation directe que le mandat de représentation indirecte

[Notice jeu de données D1.pdf](#)

Documentation – source



Représentation Douane AGDA

11 07 000 000		Sécurité			n1	A
						D

 [Notice pour le jeu de données B1](#) (PDF, 1.07 Mo) : déclaration d'exportation et déclaration de réexportation

 [Notice pour le jeu de données B2](#) (PDF, 1 Mo) : régime particulier – transformation – déclaration pour perfectionnement passif

 [Notice pour le jeu de données B3](#) (PDF, 912.07 Ko) : déclaration pour l'entreposage douanier de marchandises de l'Union

 [Notice pour le jeu de données B4](#) (PDF, 956.72 Ko) : déclaration pour l'expédition de marchandises dans le cadre des échanges avec des territoires fiscaux spéciaux

1 Informations sur la déclaration

● Information générale

▲ Intervenants

▲ Informations sur l'expédition des marchandises

Etape Information générale

Sélectionnez les sections qui sont applicables et saisissez les informations requises.

Opérations d'export

LRN *

test capsule



*22 caractères maximum

Type de déclaration *

EX



Type de déclaration complémentaire *

A - pour une déclaration en douane normale...▼

Indicateur de circonstance spécifique



Date de présentation des marchandises



Heure de présentation des marchandises



Sécurité



Bureaux de douane

Bureau de douane d'export *

BE532000



Bureau de douane de présentation



Bureau de douane de contrôle



Bureau de douane de sortie (déclaré) *

BE101000



ACC

1 Informations sur la déclaration

● Information générale

▲ Intervenants

▲ Informations sur l'expédition des marchandises

Etape Information générale

Sélectionnez les sections qui sont applicables et saisissez les informations requises.

Opérations d'export

LRN *
test capsule ⓘ
*22 caractères maximum

Type de déclaration *
EX ▼

Type de déclaration complémentaire *
A - pour une déclaration en douane normale... ▼

Indicateur de circonstance spécifique ▼

Date de présentation des marchandises ⓘ

Heure de présentation des marchandises ⓘ

Sécurité ▼
0 - Non utilisé à des fins de sûreté et de sécurité
2 - EXS

Bureau de douane de contrôle ⓘ

Bureau de douane de sortie (déclaré) *
BE101000 🔍

Exemple



Départ de Tournai (BE)

Sortie de l'UE

Jeux de données
possibles :

Jeu de donnée
possible :

B1 —————→ A1

B1 + A1

B1 = EX classique

A1 = Safety & Security

THÉORIE !!

11 07 000 000	Sécurité				n1	A
						D

Sécurité

0 - Non utilisé à des fins de sûreté et de sécurité

2 - EXS



EX
« classique »



EXS « Safety
& Security »



THÉORIE !!

PRATIQUE !!

11 07 000 000	Sécurité				n1	A
						D

Sécurité

0 - Non utilisé à des fins de sûreté et de sécurité

2 - EXS



PRATIQUE !!

Jeux de données B

 [Notice pour le jeu de données B1](#) (PDF, 1.07 Mo) : déclaration d'exportation et déclaration de réexportation

 [Notice pour le jeu de données B2 \(PDF, 1 Mo\)](#) : régime particulier – transformation – déclaration pour perfectionnement passif

 [Notice pour le jeu de données B3](#) (PDF, 912.07 Ko) : déclaration pour l'entreposage douanier de marchandises de l'Union

 [Notice pour le jeu de données B4 \(PDF, 956.72 Ko\)](#) : déclaration pour l'expédition de marchandises dans le cadre des échanges avec des territoires fiscaux spéciaux

N° E.D.	N° case DAU	Intitulé élément/classe de données	Intitulé sous-élément/ sous- classe de données	Intitulé sous-élément de données	Format	Statut
						Niveau
16 10 000 000		Région d'expédition	1612 XXX 000 ???		an..9	B
						SI
16 15 000 000	30	Localisation des marchandises				A [61]
						GS

▼ Jeux de données A

 [Notice pour le jeu de données A1](#) (PDF, 754.8 Ko) : déclaration sommaire de sortie

 [Notice pour le jeu de données A2](#) (PDF, 744.33 Ko) : déclaration sommaire de sortie – envois express

 [Notice pour le jeu de données A3](#) (PDF, 628.18 Ko) : Notification de réexportation

16 12 000 000	Pays de l'itinéraire de l'envoi				A
					MC
16 12 020 000		Pays		a2	A
					MC

ACC

⚠ Informations sur la déclaration

2 Informations sur l'expédition des marchandises

● Information générale

● Intervenants

⚠ Article de marchandise 1

+ ARTICLE DE MARCHANDISE

Etape Information générale

Sélectionnez les sections qui sont applicables et saisissez les informations requises.

Nature de la transaction

Nature de la transaction



Pays concernés

Pays d'exportation



Pays de destination



Pays de l'itinéraire de l'envoi



Poids

Masse brute totale

kg

16 chiffres maximum dont 6 après décimal

☐ Numéro de référence/RUE ⓘ

Numéro de référence/RUE

35 caractères maximum

☐ Mode de transport

11 07 000 000		Sécurité			n1	A
						D

➤ UKRAINE - RUSSIE : INFORMATIONS ET MESURES

➤ ACTUALITÉS

▼ DOUANE

➤ E-commerce

➤ EORI

➤ Exportation temporaire à but commercial – Carnet ATA

➤ Que devez-vous savoir?

➤ AEO

➤ Autorisations en douane

➤ Document unique

▼ Exigences en matière de données pour les déclarations, les notifications et la preuve du statut douanier

➤ Mise à jour

➤ Base légale

➤ Dates d'entrée en vigueur des différents jeux de données et incidences sur les notices du Document unique

➤ Notices pour les jeux de données

➤ Appendices

➤ Documentation



APPENDICES

- [Appendice 1 : E.D. 11 01 000 000 \(PDF, 325.49 Ko\)](#) (Type de déclaration)
- [Appendice 2 : E.D. 11 02 000 000 \(PDF, 202.12 Ko\)](#) (Type de déclaration supplémentaire)
- [Appendice 3 : E.D. 11 04 000 000 \(PDF, 207.99 Ko\)](#) (Indicateur de circonstance spécifique)
- [Appendice 4 : E.D. 11 07 000 000 \(PDF, 209.04 Ko\)](#) (Sécurité)
- [Appendice 5 : E.D. 11 09 000 000 \(PDF, 404.34 Ko\)](#) (Régime)
- [Appendice 6 : E.D. 11 10 000 000 \(PDF, 504.11 Ko\)](#) (Régime complémentaire)
- [Appendice 7 : E.D. 12 01 001 000 \(PDF, 298.88 Ko\)](#) (Numéro de référence du document précédent – Identifiant de la procédure si le MRN est désigné comme le document précédent)
- [Appendice 8 : E.D. 12 02 008 000 \(PDF, 656.71 Ko\)](#) (Codes des mentions spéciales)
- [Appendice 9 : E.D. 12 11 002 000 \(PDF, 194.98 Ko\)](#) (Type d'entrepôt)
- [Appendice 10 : E.D. 13 14 031 000 \(PDF, 215.77 Ko\)](#) (Rôle des autres acteurs de la chaîne d'approvisionnement)
- [Appendice 11 : E.D. 14 01 035 000 \(PDF, 206.31 Ko\)](#) (Conditions de livraison - codes Incoterm)
- [Appendice 12 : E.D. 14 02 038 000 \(PDF, 233.51 Ko\)](#) (Mode de paiement des frais de transport)
- [Appendice 13 : E.D. 14 03 039 000 \(PDF, 216.42 Ko\)](#) (Droits et impositions - type d'imposition)
- [Appendice 14 : E.D. 14 04 008 000 \(PDF, 202.42 Ko\)](#) (Codes des ajouts et déductions)
- [Appendice 15 : E.D. 14 10 000 000 \(PDF, 175.08 Ko\)](#) (Méthode d'évaluation)
- [Appendice 16 : E.D. 14 11 000 000 \(PDF, 259.66 Ko\)](#) (Préférence)
- [Appendice 17 : E.D. 16 15 046 000 \(PDF, 208.55 Ko\)](#) (Localisation des marchandises – Qualifiant d'identification)
- [Appendice 18 : E.D. 12 01 003 000 \(PDF, 466.42 Ko\)](#) (Document précédent – type de colis) et E.D. 18 06 003 000 (Conditionnement - type de colis)
- [Appendice 19 : E.D. 18 09 060 000 \(PDF, 471.64 Ko\)](#) (Code des marchandises – codes additionnels nationaux)
- [Appendice 20 : E.D. 19 03 000 000 \(PDF, 214.13 Ko\)](#) (Mode de transport à la frontière) et E.D. 19 04 000 000 (Mode de transport intérieur)

[Jeux de données Appendices](#)

16 12 000 000	Pays de l'itinéraire de l'envoi				A
					MC
16 12 020 000		Pays		a2	A
					MC

- › Dates d'entrée en vigueur des différents jeux de données et incidences sur les notices du Document unique
- › Notices pour les jeux de données
- › [Appendices](#)
- › Documentation
- › FAQ
- › Contact
- › Origine
- › Valeur en douane
- › EU Trader Portal
- › Gaz dans des conteneurs
- › ESD
- › ACCISES
- › FINANCES
- › APPLICATIONS D&A
- › RÉGLEMENTATION
- › PROCÉDURES D'URGENCES D&A
- › MESURES DE PROHIBITION ET DE RESTRICTION

- [Appendice 16 : E.D. 14 11 000 000 \(PDF, 259.66 Ko\)](#) (Préférence)
- [Appendice 17 : E.D. 16 15 046 000 \(PDF, 208.55 Ko\)](#) (Localisation des marchandises – Qualifiant d'identification)
- [Appendice 18 : E.D. 12 01 003 000 \(PDF, 466.42 Ko\)](#) (Document précédent – type de colis) et E.D. 18 06 003 000 (Conditionnement - type de colis)
- [Appendice 19 : E.D. 18 09 060 000 \(PDF, 471.64 Ko\)](#) (Code des marchandises – codes additionnels nationaux)
- [Appendice 20 : E.D. 19 03 000 000 \(PDF, 214.13 Ko\)](#) (Mode de transport à la frontière) et E.D. 19 04 000 000 (Mode de transport intérieur)
- [Appendice 21 : Type d'identification du moyen de transport : E.D. 19 05 061 000 \(PDF, 274.53 Ko\)](#) (Moyen de transport au départ – type d'identification), E.D. 19 06 061 000 (Moyen de transport à l'arrivée – type d'identification), E.D. 19 08 061 000 (Moyen de transport actif à la frontière – type d'identification) et E.D. 19 09 061 000 (Moyen de transport passif à la frontière – type d'identification)
- [Appendice 22 : Codes nationaux pour le type de document précédent \(.PDF, 234.11 Ko\)](#) E.D. 12 01 002 000)
- [Appendice 23 : E.D. 99 02 000 000 \(PDF, 307.52 Ko\)](#) (Type de garantie)
- [Appendice 24 : E.D. 99 05 000 000 \(PDF, 278.11 Ko\)](#) (Nature de la transaction)
- [Appendice 25 : Codes de certificats TARIC \(PDF, 1.41 Mo\)](#)
- [Appendice 26 : Codes nationaux pour le type du document d'accompagnement \(PDF, 463.94 Ko\)](#) (E.D. 12 03 002 000) et pour le type de la référence complémentaire (E.D. 12 04 002 000)
- [Appendice 27 : Codes de pays \(PDF, 460.57 Ko\)](#)
- [Appendice 28 : LOCODES/ONU BE \(PDF, 3.38 Mo\)](#)
- [Appendice 29 : Codes devises \(PDF, 343.16 Ko\)](#)
- [Appendice 30 : Codes en matière d'accises \(XLSX, 231.94 Ko\)](#)

[Jeux de données Appendices](#)

✓ Exigences en matière de données
pour les déclarations, les
notifications et la preuve du statut
douanier

- Mise à jour
- Base légale
- Dates d'entrée en vigueur des
différents jeux de données et
incidences sur les notices du
Document unique
- Notices pour les jeux de données
- Appendices
- Documentation
- FAQ
- Contact

Divers

- [Tableau de concordance entre les éléments de données de l'annexe B et les case du Document unique \(PDF, 308.93 Ko\)](#)
- [Aperçu des éléments B spécifiquement demandés par la Belgique \(PDF, 469.77 Ko\)](#)
- [Belgian non-paper on the repeal of the regulations on export refunds and its impact on the Union legislation provisions \(PDF, 365.11 Ko\)](#)
- [Note n° D.A. 50.014.737 du 13 février 2024 \(PDF, 561.21 Ko\)](#) concernant EMCS et AES – Exportation de produits soumis à accise se trouvant dans un entrepôt fiscal établi en Belgique
- [Tableau de synthèse des combinaisons de codes à utiliser pour les différents types de perfectionnement passif et pour la réimportation après perfectionnement passif \(PDF, 285.43 Ko\)](#)
- [Tableau de synthèse des combinaisons de codes à utiliser pour les différents cas de perfectionnement actif \(PDF, 246.55 Ko\)](#)
- [Déclaration des données de sécurité en combinaison avec les formalités d'exportation dans ECS phase 2, pendant la période transitoire de l'implémentation d'AES \(PDF, 415.26 Ko\)](#)
- [Méthode de travail pour la procédure en vrac à l'exportation \(PDF, 220.08 Ko\)](#)

Documentation

Table des matières

AS IS

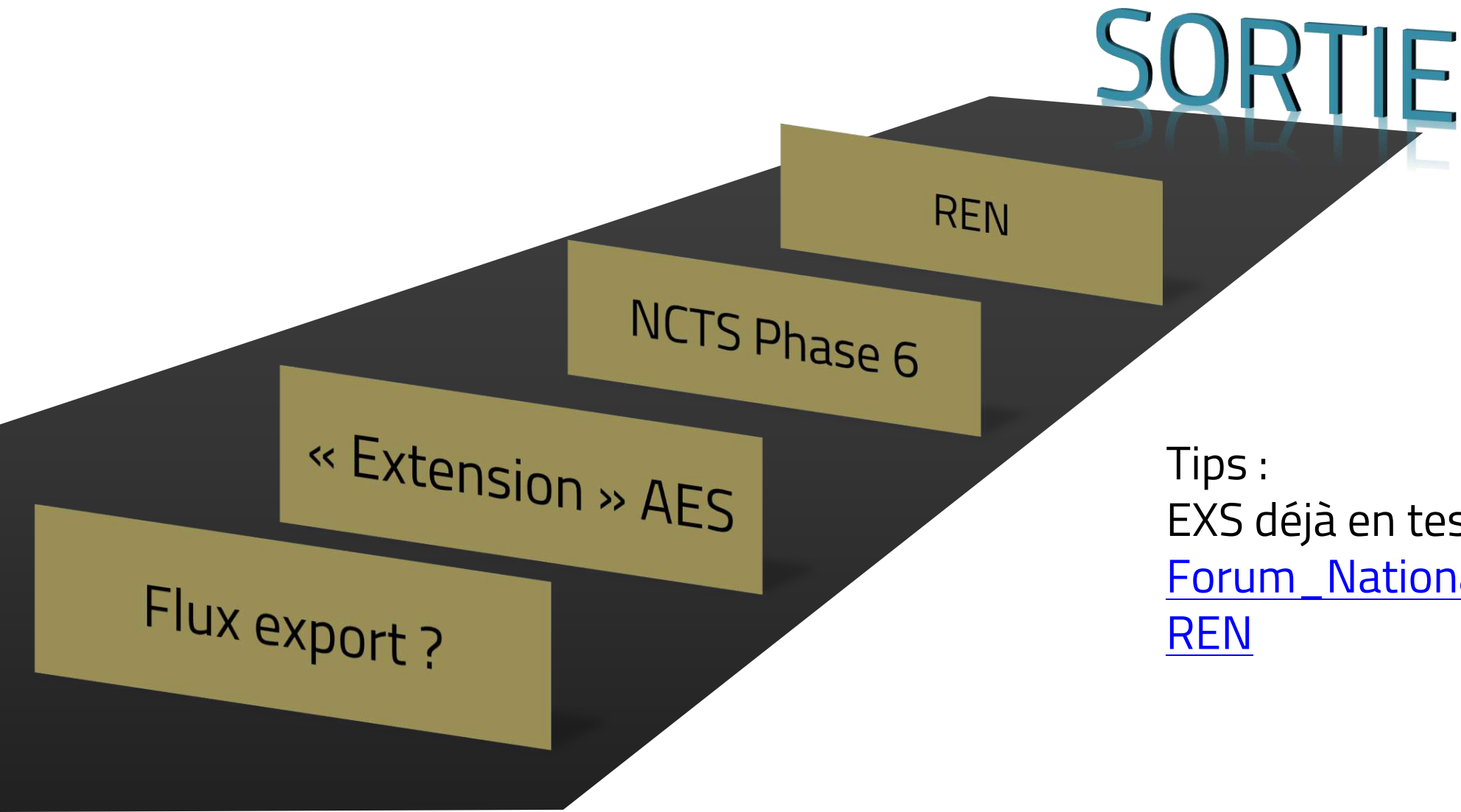
- Représentation en douane

To BE

- Sortie des marchandises



Exportation des marchandises



Tips :

EXS déjà en test

[Forum_National_EXS](#)
[REN](#)



Questions ?



Federale
Overheidsdienst
FINANCIËN

MYCUSTOMS

FORUM RÉGIONAL MONS 5/06/2025

WWW.FIN.BELGIUM.BE

DOUANE EN ACCIJNZEN • FEDERALE OVERHEIDSDIENST FINANCIËN

.be



AGENDA



1. QU'EST-CE QUE MYCUSTOMS?
2. MYCUSTOMS REFUND: QUOI, POURQUOI ET COMMENT?
3. DÉMO
4. QUESTIONS?

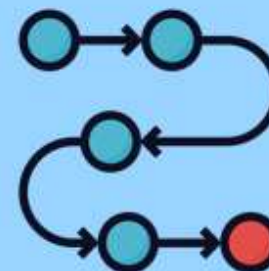


1. QU'EST-CE QUE MyCUSTOMS?

OUTILS DE COMMUNICATION AVEC L'OPÉRATEUR



OUTILS D'AIDE AU PROCESSUS



IMPORTANT POUR
UNE MEILLEURE EFFICACITÉ

OBJECTIFS POUR LES ANNÉES À VENIR

APPLICATIONS
CLÉS INTERNES
=
NON
END-TO-END



Plusieurs outils non
connectés



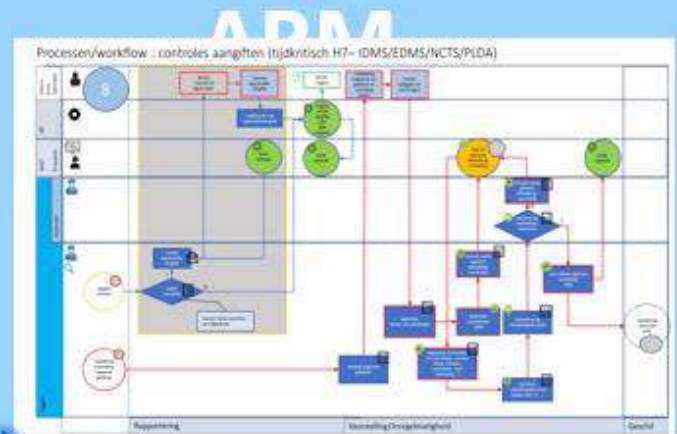
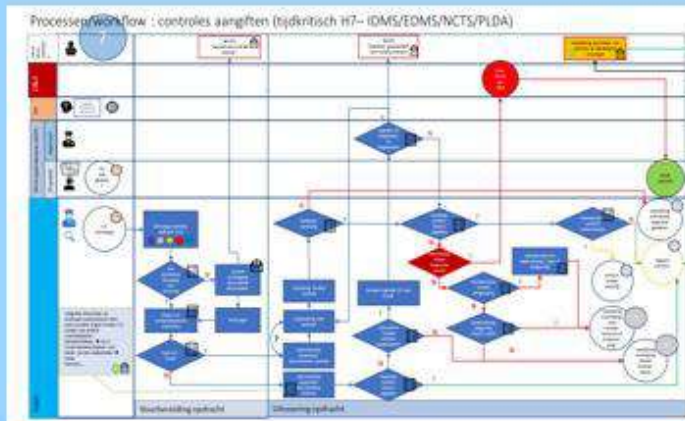
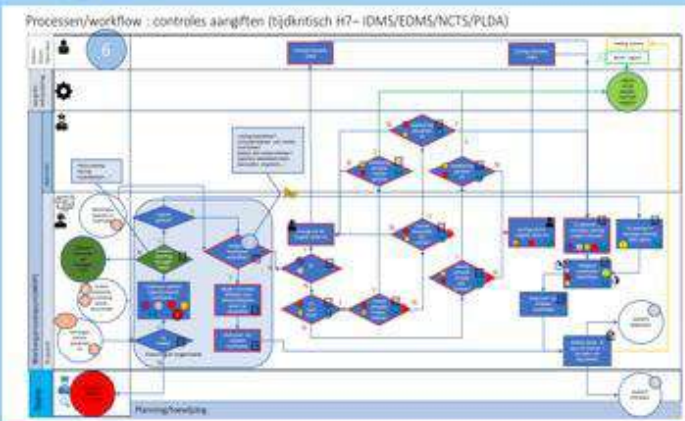
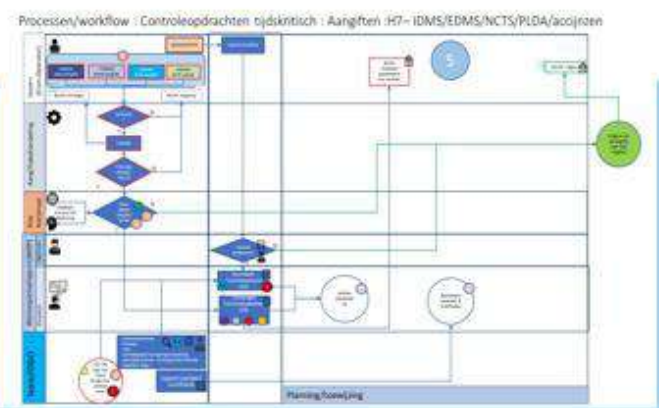
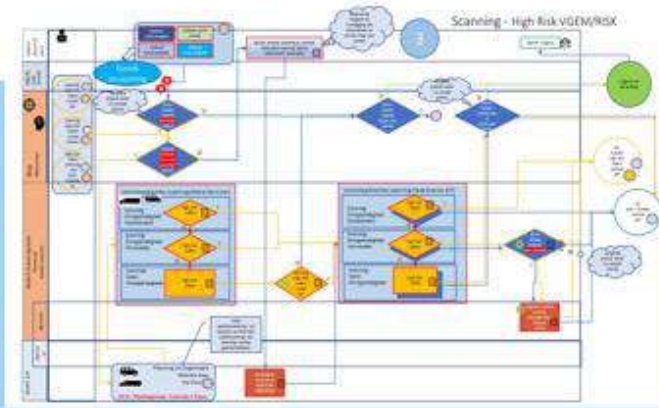
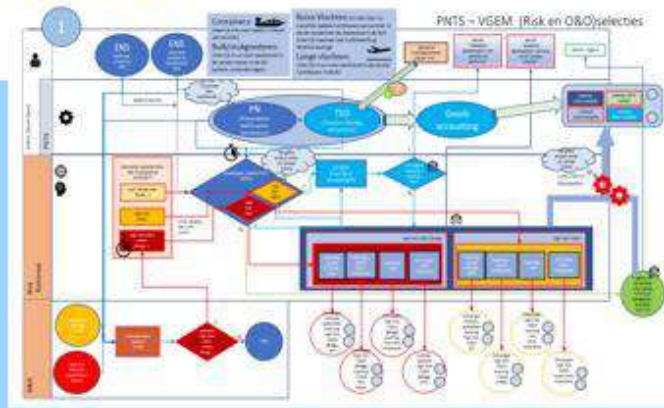
Mêmes données ré-
encodées



RISQUE ÉLEVÉ
D'ERREURS



my Customs





MYCUSTOMS...

C'EST QUOI?

MyCustoms est une application intégrée et moderne qui soutient le travail du douanier, dans laquelle la communication avec des tiers se fait de système à système.

Par exemple: le processus de scan, le processus de contrôle, le processus de remboursement, etc.

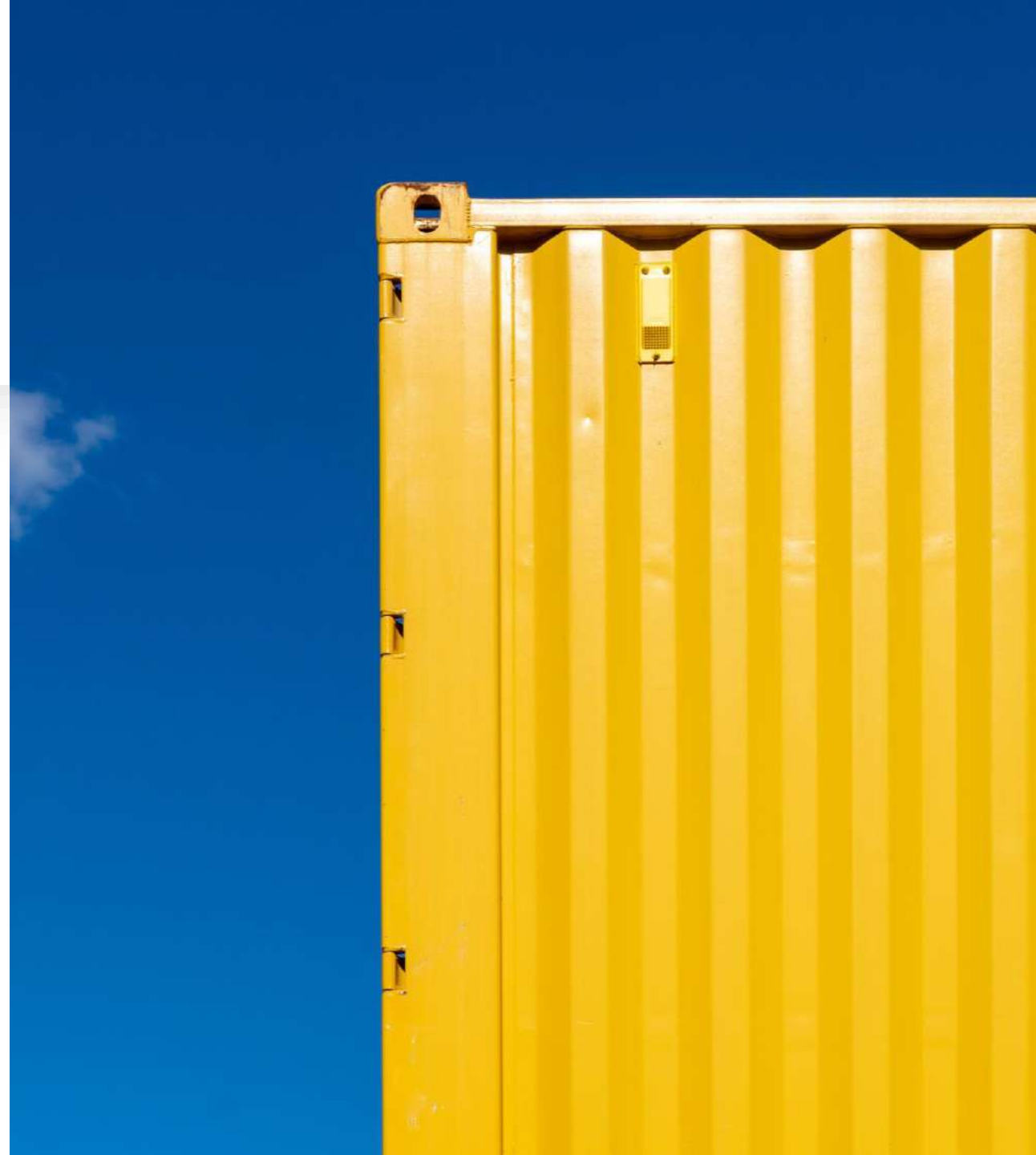
MYCUSTOMS...

POURQUOI ?

MyCustoms permet une manière de travailler **plus efficace** et **plus orientée client**.

MyCustoms permet...

- **La digitalisation du flux papier/e-mail – only once,**
- **Efficacité et gain de temps** grâce à un traitement et un suivi plus rapide,
- **Transparence via le track & trace dans MyMinfin**
: Où en est mon dossier dans le processus ?
- **Moins d'administratif et moins d'erreurs** grâce au flux intégré dans MyMinfin





2. MyCUSTOMS CONTROLE PREMIÈRE LIGNE



NOUS DEVENONS PLUS EFFICACES, PLUS ÉVOLUTIFS ET PLUS CONVIVIAUX.

MyCustoms fournit...

- **Sécurité juridique et uniformité**, en termes de :
 - Sélection
 - Communication
 - Contrôle
- **Efficacité et gain de temps**
 - Meilleure préparation des dossiers
 - Contrôles plus rapides
 - (à terme, possibilité de mettre en œuvre le contrôle à destination (BE) en fonction du risque)



NOUS DEVENONS PLUS EFFICACES, PLUS ÉVOLUTIFS ET PLUS CONVIVIAUX.

Grâce à MyCustoms...

- Moins d'erreurs et plus de transparence
- Plus de digitalisation
- Une communication plus sécurisée



- MyCustoms: vérifications des déclarations soumises dans les nouvelles applications MASP-C :
 - Pour le moment AES et IDMS
 - Plus tard NCTS-P5, TSD,....
- Contrôles des déclarations PLDA → méthode actuelle :
 - Notification de contrôle : la CRK envoie au déclarant un e-mail qui lui notifie le contrôle et qui l'invite à soumettre les documents d'accompagnement
 - Le déclarant renvoie les documents par e-mail



NOUS DEVENONS PLUS EFFICACES, PLUS ÉVOLUTIFS ET PLUS CONVIVIAUX.

MyCustoms fournit...

- Communication via MyMinFin Pro
- Track & trace : où en est ma déclaration ?
- Rapport de contrôle pour l'opérateur économique
- Traitement digital de certaines infractions



- **Octobre à mars 2025** : tests approfondis MyCustoms
- **Mars 2025** : phase pilote à partir du 17/03 dans la région de Hasselt
- **Après avril 2025** : lancement de la première version dans les autres régions



MyCustoms:

- A partir du juin :
 - Notification de contrôle : Message envoyé au déclarant dans MyMinFin PRO, avec demande de fournir les documents
 - Le déclarant répond directement dans MyMinFin Pro et y poste les documents



MyMinFinPro :

- Postuler pour un mandat de Douane PRO
- Pour accéder aux documents, les employés doivent avoir le rôle "SPF Fin Utilisateurs de Mandats Douanes & Accises + Formalités de douane"
- La notification de contrôle apparaît dans l'onglet "Mes documents"



[HTTPS://FINANCES.BELGIUM.BE/FR/E-SERVICES/MANDATS/TYPES/DOUANE-PRO](https://finances.belgium.be/fr/e-services/mandats/types/douane-pro)



Service Public
Fédéral
FINANCES

MESSAGE SUSPECT?

JOBS

E-SERVICES

CONTACT



Rechercher



myMINFIN

> Accueil / E-services / Mandats / Quels sont les différents types de mandats ? / Mandat Douane PRO



MANDAT DOUANE PRO

Grâce au mandat Douane PRO, une **entreprise donne** à un **professionnel** (entreprise/indépendant mandataire) un **accès en ligne** aux **fonctionnalités et documents** ci-dessous afin d'effectuer **à sa place** des démarches auprès du SPF Finances.

Information pour les entreprises mandataires (rôles)

Indépendamment du mandat, des [rôles doivent également être attribués au sein de l'entreprise](#) pour se connecter et agir au nom de l'entreprise.

Pour obtenir l'accès aux fonctionnalités et documents suivants, les collaborateurs doivent avoir le rôle « SPF Fin Utilisateurs de Mandats Douanes & Accises + Formalités de douane ».

Fonctionnalités et documents auxquels ce mandat donne accès

INTERACTIONS

- Cliquet - Déclaration de stock

APPLICATIONS PROFESSIONNELLES

- KISSIC - Demande d'autorisation d'entrepôt douanier
- KISSIC - Demande d'exploitation d'installations de stockage temporaire

AUTRES FONCTIONNALITÉS

- Déclaration de douane NCTS (transit de marchandise)



> QU'EST-CE QUE « MANDATS » ?

> COMMENT UTILISER « MANDATS » ?

> TYPES DE MANDATS

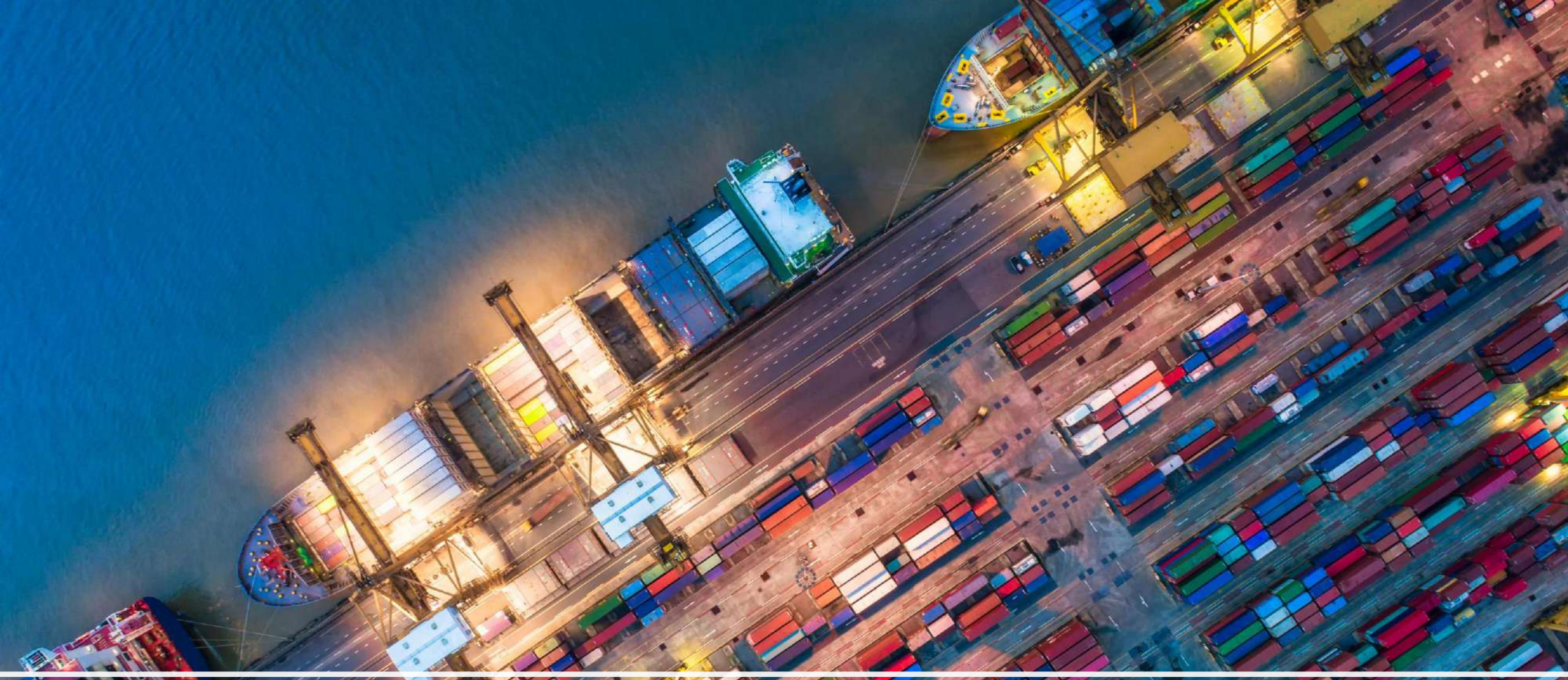
> MANDATS EN MASSE

> FAQ

> AIDE EN LIGNE

> CONTACT

> SÉCURITÉ SOCIALE



3. MyCUSTOMS REFUND





MYCUSTOMS REFUND ?

- **Automatisation des dossiers de remboursement**
- **En cas d'annulation ou de modification, l'opérateur économique reçoit automatiquement une demande d'ajout d'informations via MyMinfin**
- **Après l'ajout des informations** : évaluation de la recevabilité et traitement du dossier
- **Dans l'absence de réponse** : la demande est automatiquement refusée
- Les opérateurs peuvent suivre eux-mêmes le **statut de leur dossier** via MyMinfin
- Ils ont une **vue d'ensemble de toutes les communications et pièces jointes liées à leur dossier**



COMMENT ALLONS-NOUS FAIRE CELA CONCRÈTEMENT ?

- Première version de l'application en juin : **tests avec les collègues membres du groupe de travail au sein de l'AGDA** (experts de terrain de chaque région),
- **Deuxième phase de test après ajustements** de l'application (été),
- Nous contacterons **certains opérateurs au profil intéressant** pour participer à un troisième test de l'application,
- Après les derniers ajustements, nous lancerons un projet **pilote en Flandre-Orientale**,
- Le déploiement se fera **par type de demande**, avec l'accompagnement et la documentation nécessaires (amendement / annulation / AC4 / IDMS).
- Ensuite, nous poursuivrons le déploiement **pour les autres types de demandes**,
- **Le timing de déploiement dépendra du déroulé des phases de test 1 et 2** : nous vous tiendrons informés.



UN REMBOURSEMENT AVEC MYCUSTOMS REFUND

- **Étape 1** : Demande d'annulation ou d'amendement dans **IDMS**, ou demande d'annulation dans **AC4**
- **Étape 2** : **MyCustoms-Refund** crée automatiquement un dossier et envoie via **MyMinfinPRO** une demande de compléter le formulaire de demande + ajouter les pièces jointes
- **Étape 3** : La **recevabilité du dossier** est traitée par les services ESD
- **Étape 4** : Le **suivi du dossier** est visible dans **MyMinfinPRO**, avec éventuellement une demande d'informations complémentaires ou le droit d'être entendu
- **Étape 5** : **Remboursement** sur le CFTC ou sur un **compte bancaire**

CHANGEMENTS MYCUSTOMS REFUND



Federale
Overheidsdienst
FINANCIËN

Avant	A partir de Mycustoms Refund
Demande d'annulation/régularisation dans PLDA + e-mail avec pièces jointes au service ESD	Demande dans IDMS/AC4 + complément de la demande dans MyMinfinPRO
Questions complémentaires/demandes de documents via e-mail	Communication entièrement via MyMinfinPRO
Aucun aperçu des documents envoyés	Demande complète + pièces jointes dans MyMinfinPRO
Mises à jour limitées concernant les demandes/remboursements	Un aperçu du statut du dossier en continu
Recherche difficile du gestionnaire de dossier	Communication directement via MyMinfinPRO
Pas de catégories pour les demandes	Étiquettes par type de dossier (à compléter par le demandeur et/ou la douane)
Seule communication concernant l'intention de refus avec un délai de réponse de 30 jours pour les dossiers de remboursement	Même pour les amendements et annulations sans impact financier, un droit d'être entendu sera prévu en cas d'intention de refus



3. DEMO MyCUSTOMS REFUND



Federale
Overheidsdienst
FINANCIËN

OÙ LA DEMANDE DOIT-ELLE ÊTRE TRAITÉE?

NL **FR** DE

Autres informations et services officiels : www.belgium.be **be**

myMINFIN



AVJ ▼

BCE 0806153934

ACCUEIL

MA DÉCLARATION

MES DOCUMENTS

MES INTERACTIONS



MYMINFIN PRO

ACCUEIL

SUR LE SPF

MISSION ET VISION

CONTACT

FAQ PROBLÈMES TECHNIQUES

WWW.FIN.BELGIUM.BE

DOUANE EN ACCIJNZEN • FEDERALE OVERHEIDSDIENST FINANCIËN



MYMINFINPRO--> MES DOCUMENTS --> DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES

NL FR DE

Autres informations et services officiels : www.belgium.be

   AVJ  BCE 0806153934

[ACCUEIL](#) [MA DÉCLARATION](#) [MES DOCUMENTS](#) [MES INTERACTIONS](#)

Mes documents

 En raison d'un problème technique, les actes traités à partir du 6 novembre 2023 ne sont temporairement plus visibles dans MyMinfin sous « Mes documents ». Nos équipes techniques travaillent sur une solution et nous espérons résoudre ce problème dans les plus brefs délais.

[Mes Documents](#) [Autres documents mis à disposition](#)

Nom du document

Type

Date de publication



FILTRE

Nom 	Date 	Actions
Control notification for Economic operator	8 avril 2025	
Control notification for Economic operator	8 avril 2025	



Federale
Overheidsdienst
FINANCIËN

EXEMPLE DE DOCUMENT À COMPLETER MYCUSTOMS – CONTRÔLE

RET DOCUMENT BEKIJKEN

Service Public
Fédéral
FINANCES
DOUANES ET ACCISES

Une question ? Appelez-nous
02 572 57 57
Code direct : 0007171171

29.04.2025

DEMANDE DE DOCUMENTS

Information sur le contrôle

N° ordre de contrôle	44444444
MRN	24BE20400020227671
Articles	Art 24 ; Art 65 ; Art 101
Type de contrôle	Documentaire
Containers	ref 052334543

Vos marchandises ont été sélectionnées pour être contrôlées. Vous devez nous fournir tous les documents commerciaux associés à la déclaration référencée ci-dessus le plus rapidement possible.

Si le tableau ci-dessus contient une liste des containers:
Tous les containers mentionnés doivent être présentés au PIF.

Si le tableau ci-dessus ne contient pas d'information sur les containers:
Tous les containers contenant les items listés dans le tableau doivent être présentés au PIF.

Voici la liste des documents nécessaires pour le contrôle :

Certificat UE "Kimberley" - ref 123525

HOW TO :



Federale
Overheidsdienst
FINANCIËN

SHORTCUT: MYMINFINPRO-->MES MESSAGES

NL FR DE

Andere informatie en diensten van de overheid: www.belgium.be .be

myMINFIN

ONTHAAL MIJN AANGIFTE MIJN BETALINGEN MYMINFINACCOUNT MIJN WONING MIJN DOCUMENTEN MIJN INTERACTIES
MIJN PROFESSIONELE TOEPASSINGEN

Mijn berichten [Een vraag stellen](#)

Niet-gelezen berichten

May 23, 2025	0806.154.033 - een document van de FOD Financiën is beschikbaar - Brief ontvangst aanvraag	⋮
May 23, 2025	0806.154.033 - een document van de FOD Financiën is beschikbaar - Brief vergunning/beschikking afgeleverd	⋮
May 22, 2025	0806.154.033 - een document van de FOD Financiën is beschikbaar - Document Opsporingen Brief	⋮
May 22, 2025	0806.154.033 - een document van de FOD Financiën is beschikbaar - Document Opsporingen Brief	⋮



COMMENT MES COLLABORATEURS PEUVENT-ILS TRAITER LES DEMANDES DANS MYMINFINPRO

- Il est dans l'intérêt de l'entreprise de **donner accès aux collaborateurs compétents** afin que les demandes puissent être traitées.
 - En l'absence de communication, la recevabilité des demandes sera refusée.
- Il est possible de **rediriger automatiquement les messages dans MyMinfinPRO vers une adresse e-mail** de votre choix (voir paramètres).

[HTTPS://FINANCES.BELGIUM.BE/FR/E-SERVICES/MANDATS/TYPES/DOUANE-PRO](https://finances.belgium.be/fr/e-services/mandats/types/douane-pro)



Service Public
Fédéral
FINANCES

MESSAGE SUSPECT?

JOBS

E-SERVICES

CONTACT



Rechercher



myMINFIN

Accueil / E-services / Mandats / Quels sont les différents types de mandats ? / Mandat Douane PRO



MANDAT DOUANE PRO

Grâce au mandat Douane PRO, une **entreprise donne** à un **professionnel** (entreprise/indépendant mandataire) un **accès en ligne** aux **fonctionnalités et documents** ci-dessous afin d'effectuer **à sa place** des démarches auprès du SPF Finances.

Information pour les entreprises mandataires (rôles)

Indépendamment du mandat, des [rôles doivent également être attribués au sein de l'entreprise](#) pour se connecter et agir au nom de l'entreprise.

Pour obtenir l'accès aux fonctionnalités et documents suivants, les collaborateurs doivent avoir le rôle « SPF Fin Utilisateurs de Mandats Douanes & Accises + Formalités de douane ».

Fonctionnalités et documents auxquels ce mandat donne accès

INTERACTIONS

- Cliquet - Déclaration de stock

APPLICATIONS PROFESSIONNELLES

- KISSIC - Demande d'autorisation d'entrepôt douanier
- KISSIC - Demande d'exploitation d'installations de stockage temporaire

AUTRES FONCTIONNALITÉS

- Déclaration de douane NCTS (transit de marchandise)



➤ QU'EST-CE QUE « MANDATS » ?

➤ COMMENT UTILISER « MANDATS » ?

➤ TYPES DE MANDATS

➤ MANDATS EN MASSE

➤ FAQ

➤ AIDE EN LIGNE

➤ CONTACT

➤ SÉCURITÉ SOCIALE

4. DES QUESTIONS?

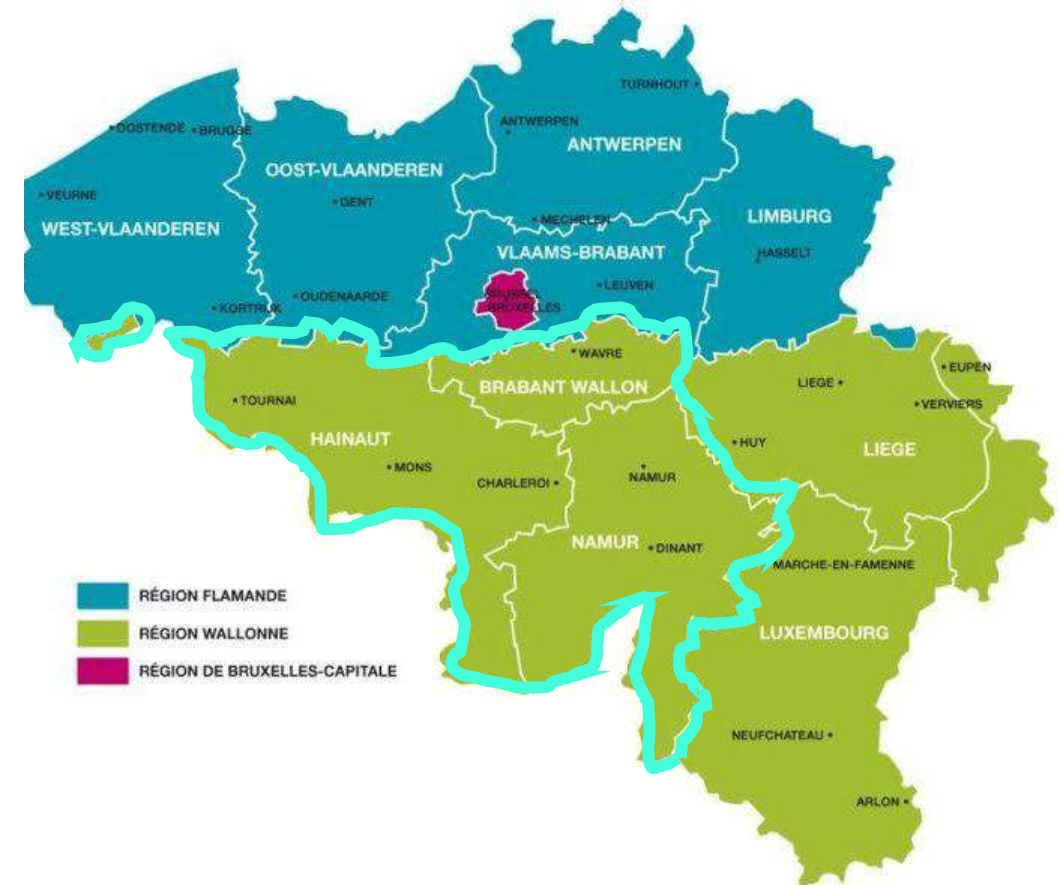


[illegible]



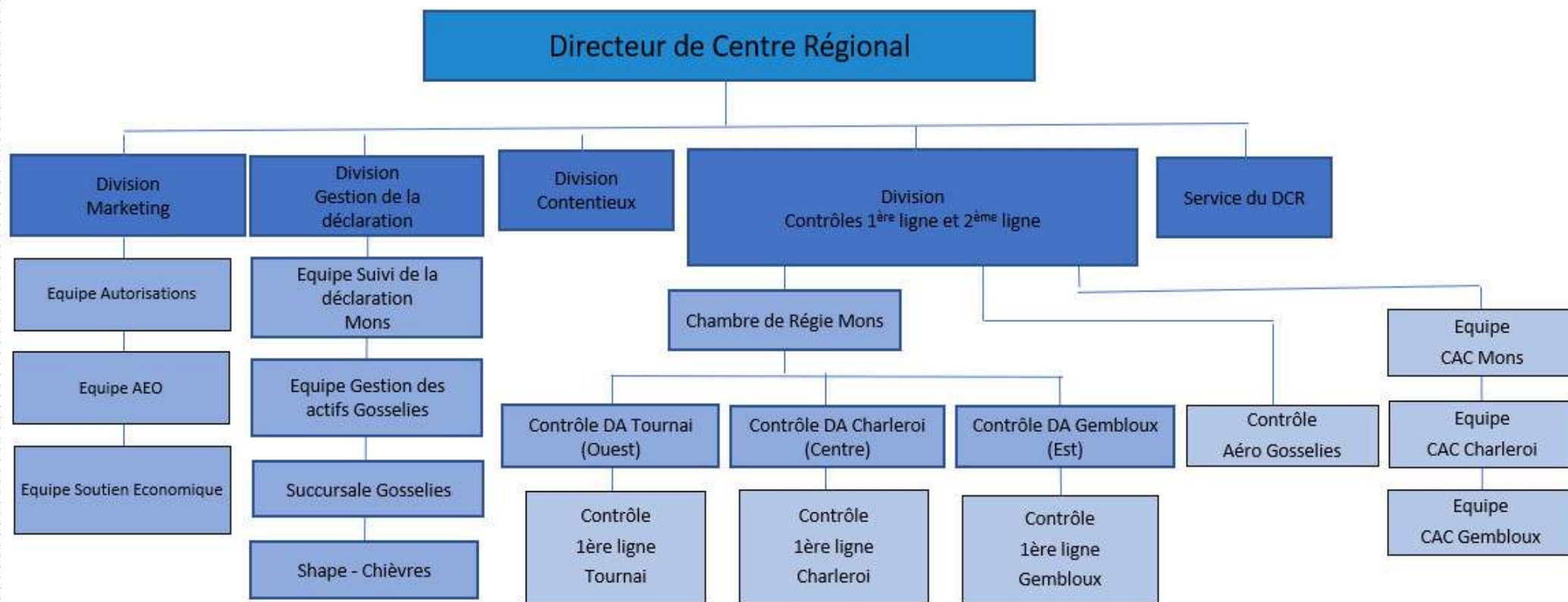
COMPETENCE TERRITORRIALE

- Le territoire de la Région de Mons s'étend aux provinces du Brabant wallon, du Hainaut et de Namur.
- Cela représente 28% du territoire belge et 20% des entreprises du pays.





ORGANIGRAMME





DÉNOMINATION ET COMPÉTENCES DES SERVICES

1. Directeur de centre Régional (DCR)

Julien de Meeus d'Argenteuil

Compétences : Gestion de l'ensemble de la Direction de Mons

Contact : jul.demeeusdargenteuil@minfin.fed.be

2. Service du DCR

Chef de service : Jean-François Renwart

Compétences : Secrétariat du DCR, gestion ressources humaines et matérielles, mesures et suivi des performances, questions générales

Contact : da.mons@minfin.fed.be



DÉNOMINATION ET COMPÉTENCES DES SERVICES

3. Division Marketing et Autorisations

Chef de service : Jean-Marie Michel

Compétences : Organisation forum régional, Promouvoir les diverses autorisations douane et accises et aider les opérateurs dans leurs demandes, Traiter les demandes d'autorisations, délivrer les autorisations, Informations sur la législation, Suivi spécifique des sociétés AEO, Collaborer avec d'autres services pour le retrait ou la suspension des autorisations

Contact : da.marketing.mons@minfin.fed.be



DÉNOMINATION ET COMPÉTENCES DES SERVICES

4. Division Gestion de la déclaration

4.1 Gestion de la déclaration

Chef de service : Pascal Deglume

Compétences : Gestion de tous les services de la Division

Contact : pascal.deglume@minfin.fed.be

4.2 Equipe suivi de la déclaration

Chef de service : Emilie Leleux

Compétences : Annulations/rectifications déclaration douane ou accises, procédure de remboursement, libération T, procédures de recherches NCTS, confirmation de sortie des déclarations d'exportation.

Contact : da.esd.mons@minfin.fed.be



DÉNOMINATION ET COMPÉTENCES DES SERVICES

4.3 Gestion des actifs

Chef de service : Luc Romain

Compétences : Suivi de l'EMCS, AC4 « gasoil », régularisation et rectification AC4 avec remboursement, remboursements « commerçants », recouvrement des droits en transit, gestion des entrepôts, traitement cliquets, suivi IM51

Contact : da.succ.gosselies@minfin.fed.be



DÉNOMINATION ET COMPÉTENCES DES SERVICES

4.4 Succursale de Charleroi

Chef de service : Jocelyn Mubawa Muhiirwa

Compétences : Validation EUR1 et ATR, Autorisations chef local, Déclarations spontanées, Licences d'armes, Procédure d'urgence transit, CITES, Remboursements B3, Vignettes E705, Réservations, Remboursements AC4 ou accords de branche, Cliquets, Gestion des demandes « usage mixte » et Traitement de dossiers accises (déclarations de culture, production de vin, déclarations produits énergétiques, agriculteurs,...).

Contact : da.succ.gosselies@minfin.fed.be



DÉNOMINATION ET COMPÉTENCES DES SERVICES

5. Division Contrôle 1ère ligne

5.1 Chambre de Régie

Chef de service : Nelly Lebrun

Compétences : Planifier et suivre les missions accises, CVP et les vérifications 1^{ère} ligne, point de contact opérateurs économiques et organismes de l'état (Police, AFSCA, ...), Destructurations, Validation de documents

Contact : da.crk.mons@minfin.fed.be



DÉNOMINATION ET COMPÉTENCES DES SERVICES

5.2 Contrôles 1^{ère} ligne

Compétences : 3 types de « métiers » : Contrôle voie publique, Contrôle accises et Vérifications

- Contrôle de Charleroi

Contact : da.controle.charleroi@minfin.fed.be

- Contrôle de Gembloux

Contact : da.controle.gembloux@minfin.fed.be

- Contrôle de Tournai

Contact : da.controle.po@minfin.fed.be



DÉNOMINATION ET COMPÉTENCES DES SERVICES

6. Division Contrôle 2ème ligne

6.1 CAC Accises

Chef de service : Vinciane Aerts

Compétences : Réaliser les audits préalables à la délivrance d'une autorisation accises, Calculer le montant des cautions, Audits de suivi et contrôles administratifs et comptables des autorisations existantes, Accompagner les opérateurs dans la mise en œuvre de leurs autorisations

Contact : vinciane.aerts@minfin.fed.be



DÉNOMINATION ET COMPÉTENCES DES SERVICES

6.2 CAC Douane

Chef de service : Stéphane Olivier

Compétences : Audits préalables à la délivrance d'une autorisation douanière, Calculer le montant des cautions, Audits de suivi et contrôles administratifs et comptables des autorisations existantes, Accompagner les opérateurs dans la mise en œuvre de leurs autorisations, contrôle à posteriori des déclarations

- CAC Charleroi : da.cabc.charleroi@minfin.fed.be
- CAC Mons : da.cabc.mons@minfin.fed.be
- CAC Gembloux : da.cabc.namur@minfin.fed.be



DÉNOMINATION ET COMPÉTENCES DES SERVICES

7. Experts/Coordinateurs 1ère et 2ème ligne

Accises : Mathieu Moulinasse

Contact : mathieu.moulinasse@minfin.fed.be

Douane : Natacha Debuigne

Contact : natacha.debuigne@minfin.fed.be



CONTACTS UTILES

- Site internet des douanes et accises

https://finances.belgium.be/fr/douanes_accises

- Contact Center D&A

0257/25757

- Site du Forum National

<https://www.nafora.be/>



Service Public
Fédéral
FINANCES

REPORT DE VÉRIFICATION ET DÉCLARATION SPONTANÉE





REPORT DE VERIFICATION – LAC/D

- Contexte

- en cas de:
 - nouvelle demande LAC/D
 - demande de modification d'une autorisation existante (= ajout d'un nouveau lieu)
- si dans l'attente de la délivrance de l'autorisation LAC/D, l'opérateur souhaite présenter ses marchandises dans ses installations et non pas chez son représentant en douane
- un report de vérification peut être octroyé en vertu de l'article 238 IA



REPORT DE VERIFICATION – LAC/D

- Modalités pratiques

1^e phase

=> Marketing octroie une autorisation 'report de vérification' de 30 jours (cf article 22 § 2 CDU)

conditions:

- mentionner comme UNLOCODE celui de la succursale de Charleroi (BEMQS216002)
- indiquer dans PLDA (case 44) ou dans AES (E.D. 12.03) la référence du report de vérification (3070)
- prévenir la CRK de chaque utilisation de cette autorisation pour qu'en cas de contrôle, elle soit informée du lieu de présentation des marchandises

=>Marketing envoie la demande de contrôle des infrastructures à la CRK

=>Le vérificateur 1^e ligne prend rdv avec le demandeur et va vérifier les installations.

Si l'opérateur passe par un représentant en douane pour ses formalités douanières, il est demandé qu'il soit également présent.



REPORT DE VERIFICATION – LAC/D

- Modalités pratiques

1e phase - conclusion

LAC

=> OK au niveau des infrastructures => Marketing délivre l'autorisation LAC et l'autorisation 'report de vérification' est de facto révoquée

=> Si NOK, le dossier est clôturé sans délivrance d'autorisation

LACD => 2e phase



REPORT DE VERIFICATION – LAC/D

- Modalités pratiques

2e phase

=> Marketing envoie la demande d'audit au CAC (cf calcul de la garantie) et délivre une 2^e autorisation 'report de vérification' de 120 jours (cf respect du délai prévu par l'article 22 § 3 CDU).

LACD

=> Le CAC transmet son rapport d'audit à Marketing.

=> Marketing délivre l'autorisation LACD si tous les critères sont remplis et révoque la 2^e autorisation 'report de vérification'.



DECLARATION SPONTANEE

- Contexte

Si un opérateur / représentant en douane se rend compte qu'il y a une livraison directe de marchandises avec ou sans déclaration de transit préalable, une demande de déclaration spontanée peut être introduite auprès de la succursale afin de régulariser la situation.

D'autres cas de déclarations spontanées sont toujours possibles comme à l'export mais ne font pas l'objet de cette présentation car les cas les plus fréquemment rencontrés ont lieu à l'import.

- Bases légales

=> Amende douane : 250 euros

Source: [Circulaire 2021/C/37 concernant le traitement des infractions douanières](#))

=> Amende TVA: 10 % de la TVA due

Source: Article 70 §1er du code TVA + Arrêté royal n° 41, du 30 janvier 1987, fixant le montant des amendes fiscales proportionnelles en matière de taxe sur la valeur ajoutée (tableau G, section 2 'Importations', point VIII, 6)

Irrégularités en matière de transit

Infraction	Personne responsable	Dispositions violées	Sanctions	Amende transactionnelle initiale
Livraison directe au destinataire sans présentation préalable au bureau de douane	Titulaire du régime Transporteur Destinataire des biens	Art. 233 CDU	Titulaire du régime Art. 257§1 LGDA Amende douanière = 125 à 375 euros Transporteur et destinataire des marchandises Art. 257§3 LGDA Amende douanière	Amende douanière = 250 euros par déclaration en douane



DECLARATION SPONTANEE

- Modalités pratiques

=> La succursale réceptionne la demande de déclaration spontanée et vérifie l'acceptabilité de celle-ci

=> Si la demande est complète, elle autorise le demandeur à déposer une déclaration papier.

=> La succursale détermine si la déclaration papier est recevable (signature de la personne habilitée, mention correcte des redevabilités en jeu)

=> L'intégralité du dossier est transmise par la succursale à la CRK pour planification

=> Le vérificateur 1^e ligne effectue son contrôle documentaire et renvoie son rapport à la succursale.

Remarque:

La procédure sera modifiée dans les mois à venir afin de correspondre à celle mise en place dans la DR de Liège, pour plus d'homogénéité.



DECLARATION SPONTANEE

- Clôture du dossier après contrôle documentaire

En fonction des résultats du contrôle documentaire, 2 cas de figure sont possibles:

- ⇒ Tout est conforme et la succursale demande à l'opérateur de s'acquitter des amendes douane et TVA en vigueur dans le cadre d'une déclaration spontanée. Une fois le paiement réceptionné, la succursale valide la déclaration papier en apposant le sceau communautaire.
- ⇒ Tout n'est pas conforme et une ou plusieurs infractions ont été relevées lors du contrôle documentaire. Dans ce cas, l'amende douane est majorée des montants en vigueur pour l'/les autre(s) infraction(s) relevée(s).